



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

| A. VOTRE IDENTITÉ  |  |
|--|--|
| Nom et Prénom : .....  |  |
| ou Dénomination (pour les personnes morales) : ... <b>Kaufman &amp; Broad Nantes</b> |  |
| Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....                                 |  |
| Adresse : <b>N°25 bis, rue Paul Bellamy</b>  |  |
| Commune : <b>Nantes</b>  |  |
| Code postal : <b>44000</b>   |  |
| Nature des activités : <b>promoteur immobilier</b>                                   |  |
| Qualification : <b>promotion immobilière de logements</b>                            |  |

| B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS  |   |
|--|---|
| ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE<br>Nom scientifique<br>Nom commun   | Description (1)   |
| B2 Oiseaux : 14 espèces  | Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA (chapitre « Impacts résiduels du projet sur les habitats et les espèces ») |
| Effraie des clochers <i>Tyto alba</i><br>Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i><br>Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i><br>Mésange charbonnière <i>Parus major</i><br>Mésange huppée <i>Lophophanes cristatus</i><br>Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i><br>Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i><br>Pic vert <i>Picus viridis</i><br>Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i><br>Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i><br>Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapilla</i><br>Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i><br>Sittelle torchepot <i>Sitta europaea</i><br>Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i> |   |
| B5 Mammifères : 10 espèces   | Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA (chapitre « Impacts résiduels du projet sur les habitats et les espèces ») |
| Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i><br>Ecureuil roux, <i>Sciurus vulgaris</i><br>Hérisson d'Europe, <i>Erinaceus europaeus</i><br>Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i><br>Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i><br>Pipistrelle de Kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i><br>Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i><br>Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i><br>Oreillard gris, <i>Plecotus austriacus</i><br>Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i>   |   |

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

### C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \*

|                                       |                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | Prévention de dommages aux forêts     |
| Sauvetage de spécimens                | Prévention de dommages aux eaux       |
| Conservation des habitats             | Prévention de dommages à la propriété |
| Etude écologique                      | Protection de la santé publique       |
| Etude scientifique autre              | Protection de la sécurité publique    |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <b>Motif d'intérêt public majeur</b>  |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | Détention en petites quantités        |
| Prévention de dommages aux cultures   | Autres                                |

X

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **le projet immobilier du domaine Sainte-Anne localisé sur la commune des Ponts-de-Cé répond à des raisons impératives d'intérêt public majeur de nature sociale et économique :**

- **En maintenant l'attractivité du territoire, par une offre de logement répondant aux besoins de la population (besoins évalués entre 2 300 et 2600 logements par an dans le SCoT Loire-Angers, objectif de production de 2 100 logements par an jusqu'en 2027 dans le PLUi Angers-Loire-Métropole)**

- **En luttant contre le phénomène d'étalement urbain : 50% minimum de l'offre nouvelle doit être réalisée au sein de l'enveloppe urbaine pour le Pôle Centre (volet habitat du programme d'orientations et d'actions du PLUi Angers-Loire-Métropole)**

Suite sur papier libre

### D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \*

Destruction  Préciser : **destruction pérenne d'habitat de reproduction (abattage d'arbres) et dégradation des fonctionnalités des sites de repos et de reproduction (constructions de maisons)**

Altération  Préciser : **dégradation possible des habitats d'alimentation et/ou de reproduction d'espèces protégés par les travaux de construction du lotissement (bruit généré par le chantier, etc.)**

Dégradation  Préciser : **altération ou dégradation possible des habitats d'alimentation et/ou de reproduction d'espèces protégés par les travaux de construction du lotissement (bruit généré par le chantier, etc.)**

Voir l'ensemble des explications dans dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA.....

Suite sur papier libre

### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \*

Formation initiale en biologie animale  Préciser.....**Ingénieurs écologues spécialisés sur la faune et la flore. (Bureau d'études ou associations agréés au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement)**

Formation continue en biologie animale  Préciser : **Ingénieur écologues spécialisés sur la faune et la flore. (Bureau d'études ou associations agréés au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement)**

Autre formation

Préciser : .....

### F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **durée 4 à 5 mois pour les travaux de voirie et réseaux divers (entre décembre et mars) et 14 mois pour la construction des maisons (période continue sur une année complète)**

ou la date : .....

### G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Pays-de-la-Loire**

Départements : **Maine-et-Loire**

Cantons : **Canton des Ponts-de-Cé**

Communes : **Ponts-de-Cé**

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos X  
Mesures de protection réglementaires  
Mesures contractuelles de gestion de l'espace X  
Renforcement des populations de l'espèce X  
Autres mesures X

Préciser : mesures préventives en phase chantier

pour réduire les impacts sur les habitats d'espèces (adaptation de planning, assistance environnementale en phase travaux par un écologue, vérification des arbres avant abattage, etc.), choix des espèces végétales pour les plantations, mise en place de clôtures perméables pour la petite faune, éradication des espèces exotiques envahissantes, aménagement écologique du bassin de décantation, etc.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Voir l'ensemble des mesures dans dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA**  
Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **absence de bilan (faune)**.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **compte-rendu de l'écologue lors du suivi de chantier, rapport présentant le bilan des suivis (faunistiques) réalisés sur le site après la réalisation des travaux sur une durée de 5 ans et des opérations engagées sur la mesure de compensation (ex situ) sur 15 ans**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nantes  
Le 30/07/2020  
Votre signature

Sébastien PERQUIN, Directeur d'agence

**KAUFMAN & BROAD NANTES**  
25 bis rue Paul Bellamy  
BP 70216 - 44002 NANTES CEDEX 1°  
Tél. 02 40 74 44 44  
SIRET 785 137 290 00074  
TVA intracommunautaire FR 70 785 137 290

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT\*  
~~X~~ LA DESTRUCTION\*  
LA PERTURBATION INTENTIONNELLE\*  
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....  
ou Dénomination (pour les personnes morales) :... **Kaufman & Broad Nantes**  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
Adresse : **N°25 bis, rue Paul Bellamy**  
Commune : **Nantes**  
Code postal : **44000**  
Nature des activités : **promoteur immobilier**  
Qualification : **promotion immobilière de logements**

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

| Nom scientifique<br>Nom commun                | Quantité              | Description (1)  |
|---|-----------------------|--|
| B1 Reptiles : 1 espèce                        | Quelques<br>individus | La restauration d'un mur de pierres sèches dans le cadre d'une mise en sécurité des riverains et usagers du chemin pourrait générer la destruction accidentelle et non intentionnelle de quelques individus de Lézard des murailles.<br><i>Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA (chapitre « Impacts résiduels du projet sur les habitats et les espèces »)</i> |
| Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i> |                       |  |

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

- |                                       |                                       |          |
|---------------------------------------|---------------------------------------|----------|
| Protection de la faune ou de la flore | Prévention de dommages aux cultures   |          |
| Sauvetage de spécimens                | Prévention de dommages aux forêts     |          |
| Conservation des habitats             | Prévention de dommages aux eaux       |          |
| Inventaire de population              | Prévention de dommages à la propriété |          |
| Etude écoéthologique                  | Protection de la santé publique       |          |
| Etude génétique ou biométrie          | Protection de la sécurité publique    |          |
| Etude scientifique autre              | <b>Motif d'intérêt public majeur</b>  | <b>X</b> |
| Prévention de dommages à l'élevage    | Détention en petites quantités        |          |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | Autres                                |          |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : : **le projet immobilier du domaine Sainte-Anne localisé sur la commune des Ponts-de-Cé répond à des raisons impératives d'intérêt public majeur de nature sociale et économique :**

- En maintenant l'attractivité du territoire, par une offre de logement répondant aux besoins de la population (besoins évalués entre 2 300 et 2600 logements par an dans le SCoT Loire-Angers, objectif de production de 2 100 logements par an jusqu'en 2027 dans le PLUi Angers-Loire-Métropole)
- En luttant contre le phénomène d'étalement urbain : 50% minimum de l'offre nouvelle doit être réalisée au sein de l'enveloppe urbaine pour le Pôle Centre (volet habitat du programme d'orientations et d'actions du PLUi Angers-Loire-Métropole)

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION \***

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**DI. CAPTURE OU ENLEVÈMENT \***

Capture définitive                      Préciser la destination des animaux capturés :  
.....  
Capture temporaire                    avec relâcher sur place                    avec relâcher différé  
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :... heures.....

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle

Capture au filet

Capture avec époussette

Pièges

Préciser : .....

Autres moyens de capture

Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses

Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores

Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

### D2. DESTRUCTION \*

Destruction des nids

Préciser : .....

Destruction des oeufs

Préciser : .....

Destruction des animaux

Par animaux prédateurs

Préciser : .....

Par pièges létaux

Préciser : .....

Par capture et euthanasie

Préciser : .....

Par armes de chasse

Préciser : .....

Autres moyens de destruction

X Préciser : .....

**Par travaux de restauration d'un mur de pierre susceptible d'être fréquenté par le Lézard des murailles. La restauration est localisée sur certains tronçons du mur et non sa totalité.**

Suite sur papier libre

### D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques

Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses

Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores

Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques

Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir

Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Préciser : .....

Suite sur papier libre

### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \*

Formation initiale en biologie animale

X

Préciser : **Ingénieurs écologues spécialisés sur la faune et la flore. (Bureau d'études ou associations agréés au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement)**

Formation continue en biologie animale

Préciser : .....

**Ingénieurs écologues spécialisés sur la faune et la flore. (Bureau d'études ou associations agréés au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement)**

Autre formation

Préciser : .....

### F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **durée 4 à 5 mois pour les travaux de voirie et réseaux divers (entre décembre et mars)**  
ou la date : .....

### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Pays-de-la-Loire**

Départements : **Maine-et-Loire**

Cantons : **Canton des Ponts-de-Cé**

Communes : **Ponts-de-Cé**

### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Relâcher des animaux capturés

Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **mesures préventives en phase chantier pour réduire les impacts (adaptation de planning, assistance environnementale en phase travaux par un écologue, balisage des zones sensibles, mise en place d'une bâche pour rendre le milieu défavorable au Lézard des murailles avant travaux et éviter les destructions accidentelles d'individus, etc.).**

**Voir l'ensemble des mesures dans dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA**

Suite sur papier libre

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **se référer au dossier de dérogation joint à ce CERFA**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **compte-rendu de l'écologue lors du suivi de chantier, rapport présentant le bilan des suivis (faunistiques) réalisés sur le site après la réalisation des travaux sur une durée de 5 ans**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nantes  
Le 30/07/2020  
Votre signature

Sébastien PERQUIN, Directeur d'agence

**KAUFMAN & BROAD NANTES**

25 bis rue Paul Bellamy  
BP 10216 - 44002 NANTES CEDEX 1\*  
P/O Tél. 02 40 78 44 44  
SIRET 785 137 290 00074  
TVA intracommunautaire FR 70 785 137 290